

# PROGRAMME OFFICIEL POULE KORTHALS 2019

Ces événements se tiennent selon les règlements et règles de procédure 2019 du  
CLUB CANIN CANADIEN (CCC)  
Concours et Épreuves de Chasse pour Chiens d'Arrêt  
Madame Louise Régimbald, représentante Québec; chien d'arrêt au CCC.



ORGANISÉ PAR



**Le 27 juillet 2019**

**1- Concours de chasse sur gibier tiré et rapporté-**

- ***Concours réservé aux griffons d'arrêt à poil dur seulement\****

**1-Test à l'eau pour Chien d'Arrêt WDJ-WD\***

et

**Le 28 Juillet 2019**

**1-Épreuve de chasse en classe**

Chien Chasse Junior-(FDJ), Chien Chasse-(FD), Chien de Chasse Avancé-(FDA), Chien  
Chasse Excellent (FDX), Champion chien de Chasse Excellent (FDXCh)

***\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\****

Conseil d'Administration de l'AQGAPD

**Président**

Martin Gagnon  
851, 9ième Avenue  
St-Lin, Qc  
J5M 2T5

**Vice Président**

Jean Lisi  
1115 Place Topaze  
Brossard, Qc.  
J4W 3B6

**Secrétaire**

Gilbert Tremblay  
1090, Chemin du Parc  
Saint Lambert-de-Lauzon, Qc  
G0S 2W0

**Trésorier**

Marc André Gagné  
112, chantal  
Saint Jean-de-Matha, Qc  
J0K 2S0

# COMITÉ DU CONCOURS DE CHASSE

Président du concours	Martin Gagnon
Trésorier du concours	Marc André Gagné
Directeur du concours	Yvon Chayer
Secrétaire du concours	Gilbert Tremblay
Maréchal	Jean Lisi
Capitaine des tireurs	Yvon Chayer
Responsable des oiseaux	Martin Gagnon

## Juges :

- \_ **M.Dominic Wérotte**, Terrebonne, Qc (CCC)
- \_ **M.Jacques Goubie**, Pringonrieux, France.(SCC)
- \_ **M.Gilbert Tremblay**, St Lambert de Lauzon, Qc. (CCC)
- \_ **M.Éric Lajoie**, Ville Mont Royal, Qc. (CCC)

## Règlements :

### **\*Règles du C.C.C.**

Notez bien que toutes les règles établies par le C.C.C en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 devront être respectées. Si un participant ou toute autre personne présente lors du concours commet une infraction, elle sera rapportée au C.C.C. Le comité du concours de chasse du C.C.C. pourra prendre les mesures disciplinaires nécessaires.

**\*Règlements du concours**, le concours se tiendra selon les règlements et règles de procédure du CCC pour des concours sur le terrain pour chien d'arrêt, épreuves de chasse pour chien d'arrêt et test d'eau pour chien d'arrêt.

### **\* Article 17.6 du Club Canin Canadien**

Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un préposé d'enceinte, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le président du comité du concours de chasse doit faire rapport au CCC dans les plus brefs délais, de toute infraction à cette règle et le comité de Discipline aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il juge nécessaire et ce dès réception d'un rapport à cet effet. Une copie de ce règlement doit être incluse et mise en évidence dans le programme officiel du Concours.

\*Le port du dossard, d'une casquette (orange fluo) et la plaquette d'identification du chien sont obligatoires.

\*Le formulaire d'inscription doit être rempli en lettres moulées ou directement sur le formulaire et accompagné de la photocopie du certificat d'enregistrement si possible.

**\*Les places sont limitées, le choix des participants se fera dans l'ordre de réception des fiches d'inscription.**

\*L'AQGAPD n'acceptera aucune inscription et/ou annulation après la date limite.

**\*Les seules annulations admises seront celles d'un(e) chien(ne) blessé(e), malade, ou décédé(e).**

Le propriétaire sera remboursé dans les trente (30) jours suivant l'épreuve après avoir fourni une preuve certifiée d'un vétérinaire au comité organisateur.

\*Les chiennes en chaleur seront autorisées à la fin du parcours dans les Field Dog et Field Trial et test d'eau.

\*La possibilité de juger le concours sera limitée par le coucher du soleil.

\*Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée sur le terrain **pendant** l'événement.

### Date de fermeture :

**Les formulaires d'inscriptions dûment remplis ainsi que le paiement total doivent être reçus par la secrétaire avant le mercredi 24 juillet 2019 à 17h00.** Le paiement peut être effectué par chèque (Can\$) ou mandat postal (Can\$) à l'ordre de l' AQGAPD ou par virement **interac** : [tresorier@griffonkorthals-quebec.com](mailto:tresorier@griffonkorthals-quebec.com). (Les chèques post datés ne sont pas acceptés)

- ♦ **Le tirage au sort aura lieu le jeudi 25 juillet 2019, 19:00 heure chez la secrétaire des épreuves.** Seulement les premiers départs des participants, de la journée du concours, et celles des épreuves seront avisés par téléphone. **Pour tous les autres participants, il est de votre responsabilité d'être présent sur le terrain pour 7:30 am, la journée du concours et/ou des épreuves.**

# Lieu : Terrain de M. Bob Pytel 521, Pleasant Corner Rd East Vankleek Hill, Ontario

**GPS localisation :**  
**Lat : 45.545423° N**  
**Lon : 74.609454° W**

## *Juges :*

**27 Juillet 2019**

Les juges attirés au Concours sur le terrain pour chien d'arrêt (Field Trial) pour griffons seulement (CCC) et ainsi qu'au « WD Double Mark » pour déterminer le griffon gagnant de la poule Korthals 2019 seront :

**M. Jacques Goubie, France. Juge de travail émérite de la SCC.**

**&**

**M. Dominic Wérotte, Québec.**

**28 Juillet 2019**

Les juges attirés aux Épreuves de chasse pour chien d'arrêt (Field dog) et tests d'eau seront :

**M Dominic Wérotte, M Gilbert Tremblay, M Éric Lajoie**

### ◆ *Oiseaux :*

Les oiseaux utilisés seront des pigeons et/ou colins et/ou bartavelles pour le parcours pour tous les participants. Tous les oiseaux arrêtés pourront être tirés et rapportés. Les tirs ne seront faits que par les tireurs officiels de l'événement.

Un pistolet de départ sera utilisé pour la réaction au coup de feu dans le jugement de la classe chien de chasse junior.

### ◆ *Terrain et Parcours :*

Le Concours et les épreuves seront tenus au Terrain de M. Pytel, au 521 Pleasant Corner Road East, Vankleek Hill, Ontario. Le parcours sera de type « unique sans zone de gibier définie » et l'organisation se réserve la possibilité d'utiliser un second parcours sans zone de gibier définie.

### *Au sujet des frais supplémentaires :*

Un chien non-enregistré au C.C.C. est admissible, si :

- a) il est né au Canada, il fait partie d'une portée enregistrable au C.C.C.
- b) il est né à l'extérieur du Canada, et enregistrable comme dans les registres du C.C.C.

**\*\*\* Avis très important\*\*\* Nouveaux règlements concernant les points et championnats au CCC**

Un droit de participation pour non-membre sera exigé pour les résidents du Canada qui ne sont pas membres du CCC. Le droit de participation pour non-membre doit être payé dans l'année au cours de laquelle un titre est décerné. Ce droit protège tous les titres obtenus et tous les chiens qui sont la propriété de l'individu en question.

Pour avoir droit au titre, un non-membre a le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, le titre sera retenu et le chien ne pourra pas passer au prochain niveau.

Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

1. Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts. Le droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).

2. Il existe deux options pour les non-membres :

a) **Devenir membre du CCC;**

b) Payer le droit de participation pour non-membre.

3. Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.

4. Si un chien est la propriété exclusive de deux non-membres, un résidant au Canada et l'autre au États-Unis ou dans tout autre pays étranger, le droit sera imputé à la personne chez qui le chien réside. Si le chien réside à l'extérieur du Canada, il doit posséder un numéro ERN (inscription à l'événement).

5. Le droit est payé dans l'année au cours de laquelle un titre est décerné et il protège tous les titres obtenus et tous les chiens qui sont la propriété de l'individu en question.

6. Pour avoir droit au titre, les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.

7. Le titre sera retenu si le paiement du droit de non-participation n'est pas reçu dans un délai de 30 jours de la notification et le chien ne pourra pas passer au prochain niveau.

8. Lorsqu'un titre est retenu et qu'un avis a été transmis, tout titre subséquent sera automatiquement retenu jusqu'à prochain avis.

9. Le droit est applicable dès que le chien aura obtenu son premier titre.

Exemple (1) : Si le chien obtient un titre en novembre, le non-membre doit payer le droit au complet ou devenir membre au cours de la même année.

Exemple (2) : Si le chien obtient un titre en 2010, le non-membre doit choisir une des deux options offertes. Si le même chien se mérite un autre titre en 2011, le non-membre doit une fois de plus choisir une des deux options.

Prenez note que la Demande d'adhésion au CCC et le Formulaire de droit de participation pour non-membre sont disponibles dans le site Web du CCC sous Services aux membres/Formulaires. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envoi afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.

***L'AQGAPD ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage ou perte sur une personne ou un chien ou un bien.***

## **GAGNANT DE LA POULE KORTHALS 2019** **Sous les règlements de l'AQGAPD**

le gagnant de la Poule Korthals sera déterminé de la façon suivante :

- 1- Les quatre premiers du Field Trial de griffons iront en compétition au marais pour un « Double Mark »
- 2- Le griffon qui accumulera la plus haute note Field Trial / Double Mark se verra attribué le titre de GAGNANT DE LA POULE KORTHALS.

### ***Règlements du Double Mark :***

Le double mark est un test qui est une chasse réaliste de deux canards abattus. L'objectif du test est d'évaluer les habiletés du chien à mémoriser un « mark ». Le test est fait sur un plan d'eau ouvert ou avec végétation. On doit utiliser 6-10 appelants installés hors de la ligne des rapports.

#### **Le test :**

Le chien arrive en marche au pied sans laisse pour  $\pm 50$  verges. Le chien sera ensuite installé à côté de la cache. Deux cartouches seront remises au manieur. Lorsque celui-ci est prêt il fait signe au juge de commencer. L'immobilité sera jugée durant tout le test et aucun « choker », chaîne ou « slipe collar » ne sera accepté.

Au signal du juge, un premier canard sera lancé à environ 35-40 verges. Quand le canard est dans les airs, le manieur doit viser et tirer en direction du canard. Quand le premier canard tombe à l'eau, le deuxième sera lancé dans une direction opposée à approximativement 15-20 verges. Le manieur doit viser et tirer encore une fois. Ensuite, au commandement, le chien doit faire le rapport court puis, sans lui toucher, le chien doit être replacé pour être ensuite relancé sur le second canard. Lorsqu'il est en attente le chien doit toujours être immobile.

Quand le chien prend le canard de son premier rapport, le juge tirera un coup à blanc et quand le chien arrive au manieur, ce dernier prend le canard et le remet au juge.

Le test est censé être fait sans commandement au chien par contre si cela s'avère nécessaire, il sera pénalisé mais pas éliminé. Pour réussir le test, les deux canards doivent être rapportés au manieur.

### **Cliniques :**

Confirmation de nos griffons par M Jacques Goubie, confirmateur approuvé à la SCC(France).  
Détails à venir. 20\$/griffon.

### **Hébergement :**

L'hébergement sera possible en camping sur place sans service gratuitement pour la fin de semaine ou aux hôtels ou motels à proximité. Le seul hôtel à proximité qui accepte les chiens est le Howard Johnson de Rigaud tel : 1-450-458-7779.

### **Repas :**

Le samedi et dimanche, les dîners vous seront servis à prix populaire.  
Le souper du samedi soir sera champêtre . L'implication de bénévoles sera fort appréciée. Communiquez avec M Martin Gagnon au : [president@griffonkorthals-quebec.com](mailto:president@griffonkorthals-quebec.com)

**\*Important : Veuillez indiquer sur le formulaire d'inscription votre présence au souper.**

**Apportez votre vin et vos chaises!!!**

### **Visiteurs :**

Ceux qui désirent venir voir les compétitions seront les bienvenues. Apportez vos chaises et vos crèmes solaires.

Pour de plus amples informations communiquez avec

Gilbert Tremblay, secrétaire  
[secretaire@griffonkorthals-quebec.com](mailto:secretaire@griffonkorthals-quebec.com)



## Formulaire d'inscription page 1



Faites parvenir les inscriptions à Gilbert Tremblay, 1090, chemin du Parc,  
St Lambert-de-Lauzon, Qc. G0S 2W0.

**Date(s) du concours:** Les 27-28 Juillet 2019, événements débutants à 7:30 am

**\*Un seul chien par formulaire s'il-vous-plaît\***

### Le chien

Nom d'enregistrement du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_ Mâle  Femelle

# Enregistrement au CCC : \_\_\_\_\_ listé \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieux de naissance : Canada Importé

Éleveur : \_\_\_\_\_

Sire : \_\_\_\_\_ Dam : \_\_\_\_\_

**Ne pas oublier de joindre une photocopie du certificat d'enregistrement de votre chien**

-27 Juillet 2019- Field Trial # 1-Concours de chasse sur gibier tiré et rapporté FTr fermé-----65\$\_\_\_\_\_ \$

**\* Concours ouvert aux griffons d'arrêt à poil dur seulement\***

-27 Juillet 2019- Test d'Eau Chien de chasse junior (WDJ) Épreuve #1-----45\$\_\_\_\_\_ \$

**\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\***

-27 Juillet 2019- Test D'Eau Chien de chasse (WD) Épreuve #1-----50\$\_\_\_\_\_ \$

**\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\***

-----  
-28 Juillet 2019- Chien de chasse junior (FDJ) Épreuve #1-----55\$\_\_\_\_\_ \$

**\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\***

-28 Juillet 2019- Chien de chasse (FD) Épreuve #1-----60\$\_\_\_\_\_ \$

**\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\***

-28 Juillet 2019- Chien de chasse Avancé (FDA) Épreuve #1-----65\$\_\_\_\_\_ \$

**\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\***

-28 Juillet 2019- Chien de chasse par excellence (FDX) Épreuve #1-----65\$\_\_\_\_\_ \$

**\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\***

Frais pour chien **non** enregistré au CCC- (Listé) 10.00\$/ test-----\_\_X10\$\_\_\_\_\_ \$

-----  
**Je serai présent au souper samedi soir : oui\_\_non\_\_.**

**Nombre de personne : \_\_\_\_\_**

**TOTAL: \_\_\_\_\_ \$**

Faites parvenir vos inscriptions par courriel à : [secretaire@griffonkorthals-quebec.com](mailto:secretaire@griffonkorthals-quebec.com) ou par la poste à l'adresse :

Gilbert Tremblay, 1090, chemin du Parc,  
St Lambert-de-Lauzon, Qc. G0S 2W0.

Vous pouvez effectuer votre paiement par **Virement Interac** a [tresorier@griffonkorthals-quebec.com](mailto:tresorier@griffonkorthals-quebec.com) et un reçu vous sera retourné par votre institution financière. Question : Nom de la fête : ..... Mot de passe : Poule



## Formulaire d'inscription page 2



### Le propriétaire ou agent ou manieur

Propriétaire : \_\_\_\_\_ # membre CCC \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ # membre CCC \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

Nom de l'agent ou manieur : \_\_\_\_\_ # membre CCC \_\_\_\_\_

Tel: \_\_\_\_\_ e-mail: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Je certifie que je suis le propriétaire enregistré du chien dont le nom apparaît ci-haut ou que je suis le manieur autorisé et j'accepte de me soumettre aux règlements du CCC et à toutes autres procédures nécessaires à la bonne marche de l'épreuve et à toutes les décisions qui en découleront.

De plus, je déclare que le chien ci-haut mentionné est en bonne santé, exempt de maladies contagieuses, **qu'il a été vacciné contre la rage dans les 12 mois précédent le concours**. Le chien ci haut mentionné sera sous mon entière responsabilité et je ne pourrai tenir responsable pour tout dommage et aucune autre raison que ce soit les propriétaires des terrains où se déroule l'événement, l'AQGAPD ainsi que le CCC ou leurs membres agents.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**SVP Veuillez compléter le formulaire et le retourner avec votre paiement  
Le plus tôt possible ...premiers arrivés , premiers servis !**

**\*\*\* N'oubliez pas d'apporter vos chaises\*\*\***